

Guide du citoyen

**Ce que chacun doit savoir
sur l'état du canton de Genève**

Étude réalisée par l'Institut Constant de Rebecque

Table des matières

Avant-propos	3
L'essentiel en bref	4
Une République prometteuse	6
1. Un État excessif.....	8
1.1 <i>Des recettes en augmentation</i>	8
1.2 <i>Un État dilapidateur</i>	9
1.3 <i>Des citoyens et des entreprises surtaxés</i>	11
2. L'impasse du « social »	13
2.1 <i>Des chômeurs institutionnalisés</i>	13
2.2 <i>Un puits sans fond ?</i>	14
2.3 <i>Le vrai devoir social</i>	16
3. Une pénurie de logements faite maison.....	17
3.1 <i>Des aides qui n'aident pas.....</i>	17
3.2 <i>Des restrictions inutiles</i>	18
4. Le défi de l'école	19
4.1 <i>Une inefficacité systémique</i>	19
4.2 <i>Le faux retour des notes</i>	20
5. Une croissance en berne.....	21
5.1 <i>Genève s'appauvrit.....</i>	21
5.2 <i>Le mythe des « grands travaux ».....</i>	22
Un potentiel intact	23

Avant-propos

À quelques mois d'élections cruciales pour son avenir, Genève semble en plein désarroi. Les partis de gauche ajoutent à la confusion en criant au démantèlement de l'État et en réclamant par voie d'initiative une hausse massive des impôts.

Il est vrai que notre canton va mal : la dette de l'État ne cesse d'augmenter. La crise du logement n'a jamais été aussi dramatique. Le taux de chômage atteint un niveau record.

Il est donc temps de poser un regard lucide sur la réalité genevoise. Le parti libéral a voulu en savoir plus, et a confié dans ce but un mandat, dans l'indépendance la plus absolue, à l'Institut Constant de Rebecque. C'est le fruit de son étude que nous voulons, aujourd'hui, partager avec les Genevoises et les Genevois.

Le constat est sans appel. Il n'y a pas de trace de démantèlement. Le mal dont nous souffrons, c'est un État boursoufflé, des dépenses sociales non maîtrisées et des impôts pénalisants. Un virage libéral s'impose.

Mais avant tout, il faut que la vérité soit connue de chacun. C'est le but de ce document. Nous vous en souhaitons une très bonne lecture !

LIBERAL

Parti libéral genevois

Olivier Jornot, président

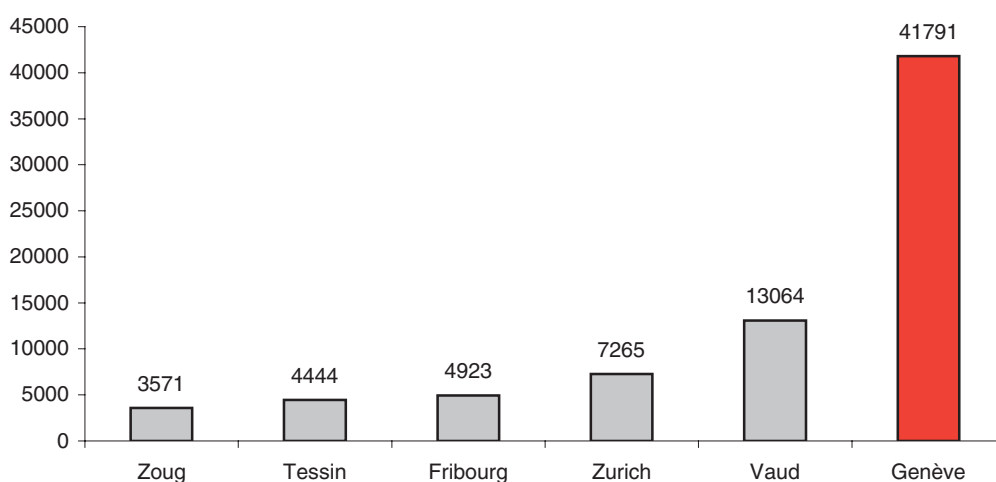
L'essentiel en bref

A l'aube de nouvelles élections, Genève cherche ses marques. Les quatre prochaines années verront-elles les principes de l'entreprise libre, d'un État plus focalisé et de la liberté individuelle de chaque citoyen renforcés ou affaiblis ? La prospérité de Genève repose depuis plus de cinq siècles sur ces principes, dont elle s'est distanciée plus récemment. Ce « Guide du citoyen » entend aider le résidant comme le législateur à mieux cerner les enjeux actuels – et à agir en conséquence – dans une République qui reste l'une des régions les plus prometteuses de Suisse et d'un monde de plus en plus intégré.

Un État excessif

Malgré des recettes fiscales élevées qui ont atteint un niveau record en 2004, Genève souffre de déficits chroniques en raison de charges de fonctionnement beaucoup plus élevées que la moyenne des cantons suisses : chaque citoyen genevois débourse, par an, 61% de plus en administration et 67% en subventions. Au-delà de taux d'imposition pénalisants, le coût excessif de l'État de Genève se reflète dans la dette *par habitant* la plus préoccupante du pays, qui dépasse de cinq fois celle du canton de Zurich, dont l'infrastructure n'est pourtant pas en reste :

Dette publique, en francs *par habitant*



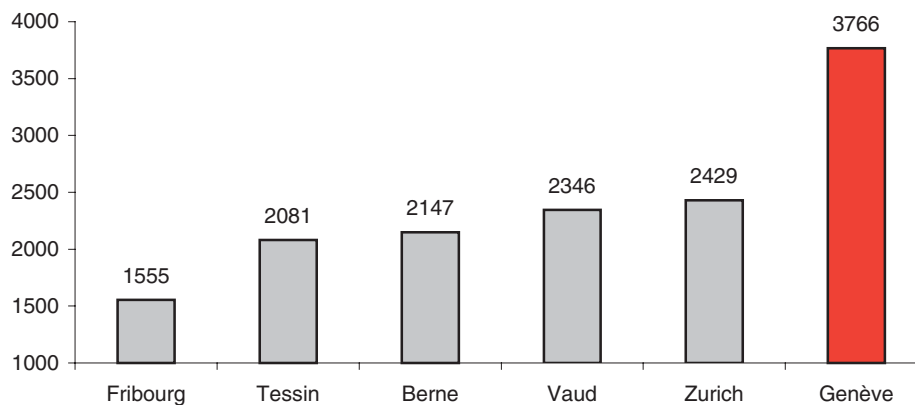
Genève n'est pas près de se faire battre dans ce triste record.

Source : Administration fédérale des finances (année de référence 2002)

Le potentiel d'abus, d'inefficacité et de gaspillage à grande échelle que souligne la structure de dépenses de l'État se recoupe en particulier dans le domaine de la dépendance sociale, où des politiques inappropriées encouragent l'inactivité, comme dans le cas de l'assurance chômage. La politique « sociale » dont Genève se croit « à l'avant-garde » se trouve dans une impasse dont elle ne sortira qu'avec une prise de conscience : défendre l'État-providence dans ses dimensions actuelles n'est pas

une expression de solidarité, mais une marque d'irresponsabilité. Le coût de l'État social entrave de plus en plus l'investissement et la création d'emplois, en particulier pour les personnes à faible potentiel de revenu :

Dépenses sociales, en francs *par habitant*



Par sa politique, l'État de Genève incite à la dépendance sociale.

Source : Administration fédérale des finances (année de référence 2001)

D'autres défis importants

Dans le domaine du logement, les problèmes de pénurie que connaît Genève sont aggravés par l'interventionnisme de l'État : les subventions faussent les relations contractuelles entre propriétaires et locataires, tandis que les nombreuses restrictions inutiles infligées au secteur immobilier dissuadent les investisseurs. Des déclassements au moins ponctuels de terrains en zone agricole contribueraient à soulager sensiblement la situation. La libéralisation du secteur accroîtrait la concurrence sur le marché du logement et constituerait également la meilleure protection des locataires.

Après la dernière étude PISA, les manquements observés dans l'école genevoise représentent un enjeu tout aussi significatif. Or, le nouveau « plan d'action » de l'État ne répond pas du tout à l'avenir d'une école performante, mais renforce plutôt la dérive actuelle. En particulier, les notes, victimes de l'idéologie pédagogique du moment, méritent d'être réintroduites sans détour : cet instrument n'exprime que la valeur du travail des élèves, non la valeur de ceux-ci, tout en répondant de façon éprouvée à un souci d'efficacité.

Enfin, Genève tend à s'appauvrir en termes relatifs ; malgré le potentiel intact de son économie, sa prospérité ne dépasse plus que marginalement la moyenne suisse. La croissance n'est plus au rendez-vous. En 1965, l'avance du canton sur la Suisse atteignait encore 28%, pour se réduire de trois quarts jusqu'à aujourd'hui. Pour pallier cette évolution, de « grands travaux » publics ne serviraient à rien : c'est plutôt sur une baisse des impôts et sur la libéralisation de l'environnement économique que Genève devrait miser pour son avenir.

Une République prometteuse

A l'aube de nouvelles élections, Genève cherche ses marques. Les quatre prochaines années verront-elles les principes de l'entreprise libre, d'un État plus focalisé et de la liberté individuelle de chaque citoyen renforcés ou affaiblis ? La prospérité de Genève repose depuis plus de cinq siècles sur ces principes, dont elle s'est distanciée plus récemment au prix de taux record d'endettement, de chômage, de charges d'administration publique.

Dans bien des cas, ce sont aujourd'hui des notions inverses qui prévalent – des idées socialisantes dont de nombreux pays à travers le monde tentent de se défaire, témoins de première main de leur échec monumental à l'épreuve de l'action humaine. En ce début de XXI^e siècle, Genève s'affirme pourtant de manière incontestée comme une région créative, dynamique, dont le succès et le rayonnement dépassent largement la taille. L'interdépendance globale se reflète dans une diversité exceptionnelle, des implantations régulières d'entreprises, une industrie en plein essor dans les nouvelles technologies, une place financière ouverte et innovante.

Cela suffit-il ? Le bien-être et la prospérité se fondent de plus en plus sur l'attractivité des conditions de vie, de travail et d'investissement. Or, chaque canton se trouve de plus en plus en concurrence, locale ou internationale, pour accroître sa population résidante, générer de nouveaux emplois, faciliter la création et l'établissement de nouvelles entreprises. De l'autre côté de la balance, chaque État cherche à optimiser ses ressources par une fiscalité modérée : dans les pays de transition d'Europe centrale et de l'Est, on renonce même à l'impôt progressif en adoptant des systèmes de type « flat tax », plus efficaces et plus justes.

En raison de ce besoin de compétitivité, qui va de pair avec la mobilité croissante des facteurs de production à travers le monde, le soin apporté aux avantages locaux gagne en importance. Or, les risques politiques élevés en vue des élections d'octobre 2005 et les déséquilibres induits par une gestion publique inadéquate placent Genève dans une situation de départ moins confortable qu'il n'y paraît. Certes, le canton conforte sa position de leader romand et se trouve au quatrième rang suisse pour les atouts de sa localisation.¹ Cette performance semble confirmée en comparaison internationale, Genève figurant parmi les villes les plus attractives du monde.²

Outre les impasses idéologiques de la politique, cependant, de nombreuses pressions rendent difficile une plus grande focalisation sur les principes éprouvés de l'économie libre de marché : de courtes majorités peuvent inciter certains législateurs à se concentrer sur la satisfaction immédiate d'intérêts particuliers ; un processus budgétaire qui ne force ni l'établissement de priorités, ni la transparence des coûts

¹ Sara Carnazzi Weber et Sylvie Golay, « Suisse romande. Structures et perspectives », analyse régionale, Credit Suisse Economic & Policy Consulting, octobre 2004, p. 10.

² D'après l'étude « 2005 Global Quality of Living Reports » (mars 2005) de Mercer Human Resource Consulting, portant sur 215 villes, Genève et Zurich arrivent à la première place du classement mondial en termes de qualité de vie.

sur la durée n'encourage pas les politiciens à résister à l'attrait de nouvelles propositions de dépenses ; une stratégie politique qui se contente de gérer les affaires courantes, sans considérer les effets secondaires de solutions présumées, peut donner à croire, à tort, que les rafistolages rapides suffisent à résoudre des problèmes complexes. Ces facteurs, parmi d'autres, présentent des obstacles majeurs pour le citoyen genevois, qui, lui, croit à une Genève forte et prospère, gérée de manière efficace, de façon à lui laisser la plus grande marge de manœuvre personnelle possible.

En prenant la croissance de l'économie comme mesure de bien-être, ce rapport trouve que Genève perd du terrain par rapport au reste de la Suisse, tout en prospérant encore davantage que la moyenne nationale. La politique financière et fiscale représente sans conteste un défi majeur : l'État de Genève dépense et s'endette, proportionnellement au nombre d'habitants, beaucoup plus que les autres. Y a-t-il une explication plausible ? Quelles en sont les conséquences à long terme, lorsque nous savons que dans tous les pays avancés, y compris la Suisse, le poids de l'État dépasse le niveau optimal, s'il en est un ? Dans le domaine social, la politique « d'avant-garde » pratiquée à Genève peut-elle perdurer ? Prend-on suffisamment en compte les incitations, souvent contre-productives, qui sont créées ? Sur le front du logement, les restrictions actuelles, assorties de l'intervention étatique, apaisent-elles la pénurie ou, au contraire, l'aggravent-elles ? Qu'en est-il des problèmes de l'école genevoise dans une économie fondée sur le savoir, pour laquelle « le capital humain » compte de plus en plus ?

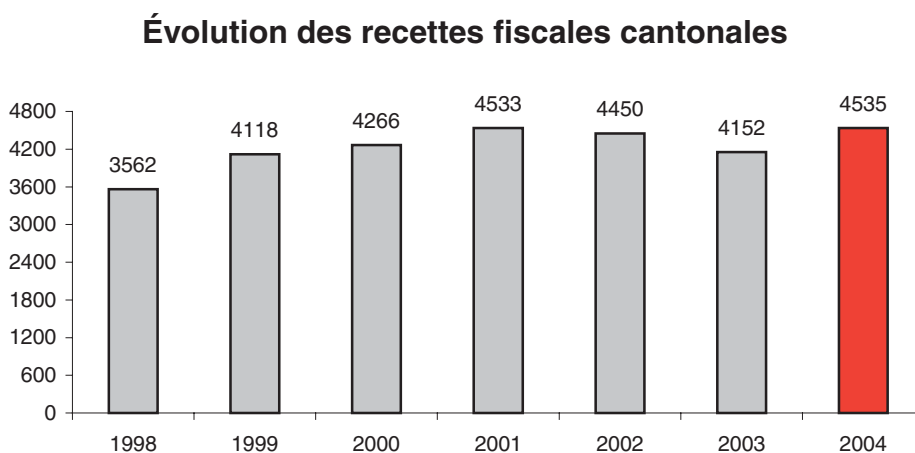
En esquissant des pistes de réponses, ce « Guide du citoyen » se veut un véritable outil de repères sur les thèmes décisifs pour la prospérité future du canton. Sans revêtir la nature d'un programme, il aidera le citoyen comme le législateur à mieux cerner les enjeux actuels – et à agir en conséquence – dans une République qui reste l'une des régions les plus prometteuses de Suisse et d'un monde de plus en plus intégré.

1. Un État excessif

Genève est le plus fortement désavantagée par sa politique fiscale. L'un des poumons économiques majeurs de Suisse, le canton pénalise particulièrement ses résidents, particuliers ou entreprises, avec des taux d'imposition surélevés. Si Genève se trouve au septième rang national de la charge fiscale totale, elle figure au vingt-cinquième rang en matière de fiscalité des entreprises, n'étant battue dans cet amer record que par les Grisons.³ Genève pêche de surcroît par la forte progressivité de ses taux d'imposition. En parallèle, son taux d'endettement bat de loin toute comparaison nationale, sans pour autant que le problème puisse être imputé à l'évolution des recettes fiscales.

1.1 Des recettes en augmentation

Prétendre que le problème se situe au niveau des recettes fiscales, qui seraient insuffisantes, constitue bien l'un des mythes les plus tenaces servant à justifier la débâcle permanente des finances genevoises. Car ni l'évolution générale des impôts prélevés par l'État, ni l'initiative populaire « Réduisons les impôts », acceptée en 1999 et comprenant une baisse de 12% (par étapes), ne peuvent avoir contribué aux problèmes de financement que connaît actuellement le canton. Au contraire, même si son ampleur était modeste, l'initiative a certainement amené un allègement bienvenu, alors que les recettes fiscales n'ont jamais vraiment cessé de croître à un niveau déjà élevé :



Les recettes fiscales atteignent à nouveau un record.

Source : Département des finances (en millions de francs)

Malgré leur niveau sans précédent, les recettes fiscales représentaient 74% des charges totales de fonctionnement de l'État en 2004. Le léger affaissement en 2002 et 2003 est dû en premier lieu à l'impôt sur le bénéfice des entreprises, infléchi par la conjoncture.

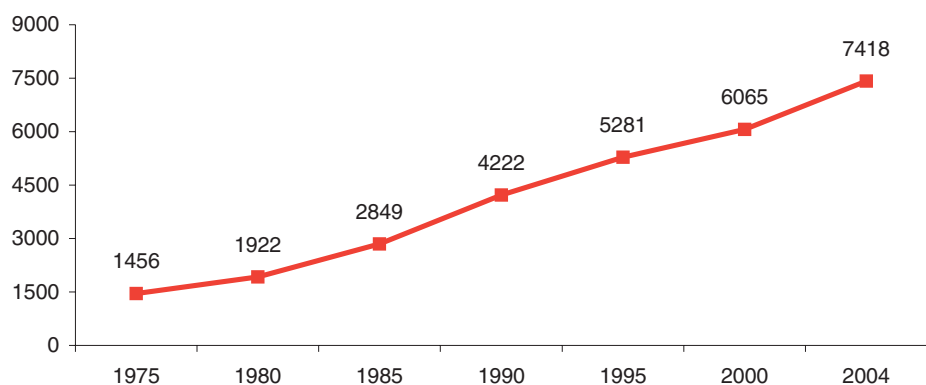
³ Administration fédérale des contributions (année de référence 2003).

Il convient de préciser à cet égard que les impôts sont actuellement beaucoup trop élevés, car l'État, comme nous allons le voir, fournit de nombreux biens qui pourraient être produits moins cher par le secteur privé. L'État redistribue en outre des richesses en faveur de groupes dotés d'influence politique. Or, cette redistribution ne pourrait être justifiée moralement que si le succès économique ne dépendait pas principalement des aptitudes, du travail et de la prédisposition de chacun à gagner sa vie. D'un point de vue moral, les recettes fiscales actuelles se situent donc à un niveau inacceptable et il n'y a pas lieu de se réjouir du tout qu'elles atteignent à nouveau un record.

1.2 Un État dilapidateur

Si le problème de financement du canton de Genève ne se situe pas au niveau de ses revenus, il ne peut se trouver que du côté des charges. Et force est de constater une hausse vertigineuse du coût de l'État durant ces cinq dernières années encore. Les subventions, par exemple, ont crû de 5,7% par an en moyenne depuis 1999, les charges de personnel de 4,6% et les dépenses générales de l'administration de 12,6!⁴ En d'autres mots, le canton ne contrôle pas ses dépenses. L'évolution des charges de fonctionnement de l'État sur la durée soulignent l'irresponsabilité préoccupante de la politique budgétaire genevoise :

Évolution des dépenses de l'État



Rarement l'augmentation des dépenses n'aura été aussi forte.

Source : Département des finances de l'État de Genève (en millions de francs)

Même si cette hausse des dépenses pouvait se justifier par une augmentation correspondante de la population, ou par une hausse équivalente du revenu cantonal, ce qui n'est qu'en partie le cas, elle n'en serait pas moins problématique : rien ne suggère, en effet, que les dépenses de l'État doivent suivre de manière linéaire ou systématique la croissance de la population ou celle de l'économie. Les gains en prospérité devraient au contraire mener à une diminution relative des charges de l'État. Les dépenses étatiques s'accompagnent en outre d'une perte d'efficacité plus que proportionnelle, car le secteur public, de par sa structure d'incitations, est moins

⁴ Comptes de l'État de Genève 2004, présentation des 7 et 8 avril 2005.

innovant, alors que les contrôles y sont moins efficaces : il va de soi que personne ne dépense l'argent d'autrui avec la même prudence que le sien. Ainsi, l'endettement record de Genève risque de faire reléguer les emprunts obligataires de l'État au rang de « junk bonds », à savoir de titres spéculatifs à haut risque. La dette, qui atteint 17 milliards de francs, soit *plus de 41'000 francs par habitant*,⁵ impose une charge intolérable aux générations à venir. Son évolution est encore plus alarmante que son niveau : en une décennie, la dette a augmenté de plus de trois quarts. Depuis 1980, elle a même sextuplé. Une comparaison au niveau national montre que cette dérive ne répond à aucune logique si ce n'est le train de fonctionnement dilapidateur de l'État : en moyenne, les cantons suisses sont endettés à hauteur de 9'900 francs par habitant, moins du quart de ce qui prévaut à Genève ! Le canton de Zurich, qui dispose d'une infrastructure de pointe, l'est à hauteur de « seulement » 7200 francs par habitant, soit près de six fois moins ! Le potentiel d'abus, d'inefficacité et de gaspillage à grande échelle de l'État de Genève s'avère encore moins contestable en comparant sa structure de dépenses à la moyenne suisse :

Dépenses courantes selon la nature, en francs par habitant

	Genève	Suisse
Charges de personnel	9 092	5 637
Biens, services et marchandises	2 596	2 312
Intérêts passifs	1 016	538
Parts et contributions sans affectation	102	299
Subventions et dédommagements	5 605	4 611
- à des collectivités publiques	480	1 557
- autres subventions	5 125	3 054
Total	17 783	11 570

Source : Administration fédérale des finances (année de référence 2002)

Chaque citoyen genevois débourse ainsi, par an, 61% de plus en administration et 67% en subventions ! Or, ces différences ne peuvent pas s'expliquer par une plus grande efficacité ou qualité des services, puisqu'elles s'avèrent avant tout se recouper dans la bureaucratie, la dépendance sociale et les loisirs :

Dépenses selon la fonction, en francs par habitant

	Genève	Suisse
Administration générale	1 697	939
Sécurité publique	1 455	1 009
Enseignement	4 199	3 126
Culture, sport et loisirs	1 032	482
Santé	3 792	2 427
Prévoyance sociale	3 827	2 133
Trafic	880	1 205
Environnement	714	609
Économie publique	622	682
Finances (intérêts passifs) et impôts	1 416	652

Source : Administration fédérale des finances (année de référence 2002)

⁵ Office fédéral de la statistique (année de référence 2002).

1.3 Des citoyens et des entreprises surtaxés

Sans surprise, la prodigalité de l'État se traduit par des besoins financiers importants. Or, il convient de questionner la légitimité de ces dépenses. Pourquoi appartiendrait-il à une majorité de politiciens de décider de l'allocation de ressources d'une telle ampleur, y compris dans des domaines relevant de la société civile, comme la culture, le sport et les loisirs ? L'État – faut-il le rappeler ? – ne peut rien dépenser qu'il ne prélève pas d'abord dans la poche du contribuable. *Chaque citoyen genevois* se retrouve aujourd'hui avec un appareil administratif pléthorique qu'il finance par ses impôts et qui décide ensuite où allouer près de 20'000 francs de son revenu annuel ! Ainsi, comme l'a exprimé le grand philosophe Benjamin Constant, « le peuple n'est pas misérable seulement parce qu'il paie au-delà de ses moyens, mais il est misérable encore par l'usage que l'on fait de ce qu'il paie. »⁶

La fiscalité joue aujourd'hui un rôle essentiel non seulement dans l'attrait de nouvelles entreprises, mais aussi d'individus et de familles : la mobilité croissante se traduit par le phénomène de séparation entre lieux de travail et de résidence. Dans ce contexte, une diminution progressive de l'attrait des centres au profit de régions plus compétitives est inéluctable. L'optimisation fiscale au niveau régional est depuis longtemps visible dans le choix de résidence des personnes travaillant à Genève, qui optent souvent pour un domicile en terre vaudoise : la région de Nyon, la plus favorable de Suisse romande en termes fiscaux, a su en tirer profit grâce à une gestion publique plus saine. Parmi les 25'000 actifs en provenance d'autres cantons qui entrent quotidiennement dans le canton de Genève, 92% proviennent du canton de Vaud⁷ – sans compter les frontaliers. La question pour Genève se pose donc quant à un correctif sérieux de sa politique fiscale.

En plus de ses taux, le système genevois se distingue par une progressivité supérieure à la moyenne. Ce principe est souvent justifié par l'idée que chacun soit imposé « selon ses capacités ». Pourtant, il viole l'une des règles élémentaires de la justice, l'égalité devant la loi, en créant une discrimination sérieuse contre les personnes dotées d'un potentiel plus élevé de revenu. Or, l'économie n'est pas un jeu à somme nulle : si une personne crée davantage de valeur, il est tout à fait légitime qu'elle puisse disposer librement des fruits de son travail sans être pénalisée pour son succès. Les personnes à hauts revenus sont aussi généralement celles qui contribuent le plus au dynamisme économique et à la création d'emplois. Ce sont également les plus mobiles. En aplanissant les taux d'imposition, le canton gagnerait donc aussi bien en efficacité qu'en morale politique.

Exemple de progressivité : personne mariée avec deux enfants

	60 000	80 000	100 000	150 000	500 000	1 000 000
Genève	0.04	4.49	6.97	12.23	22.82	26.31
Zoug	1.38	2.48	3.49	5.43	10.15	10.69

Charge fiscale en pour-cent du revenu brut du travail (impôts cantonaux, du chef-lieu et paroissiaux)
Source : Administration fédérale des contributions (année de référence 2003)

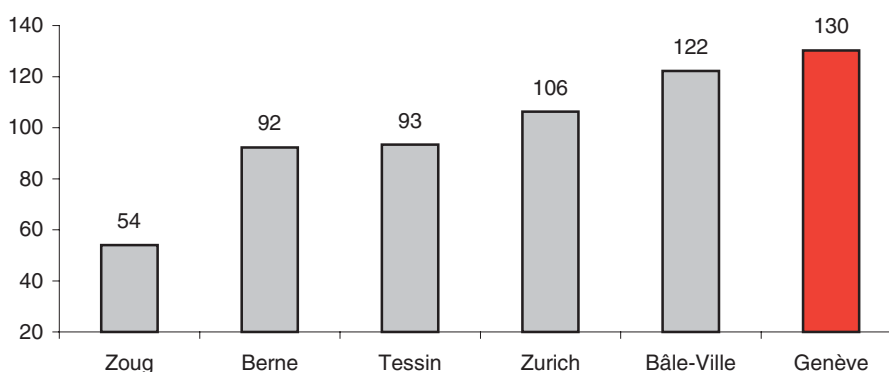
⁶ Benjamin Constant, *Principes de politique*, Paris, Guillaumin, 1872, p. 124.

⁷ Office cantonal de la statistique (année de référence 2000)

Genève se distingue, pour les mauvaises raisons, également en matière d'imposition du bénéfice et du capital des entreprises. Cette forme d'impôt est particulièrement perverse, parce que les entreprises, bien sûr, ne peuvent pas payer d'impôts. Toutes les variantes de la charge fiscale doivent sortir de la poche d'êtres humains réels ! L'imposition des entreprises – qu'elle intervienne sur le bénéfice ou le capital – est donc une absurdité. Ce sont dans les faits les consommateurs, les employés et les actionnaires qui paient, indirectement et selon une répartition impossible à établir, les impôts prélevés sur les entreprises. Sans compter les conséquences annexes : les investissements abandonnés et les emplois qui ne sont pas créés en raison du transfert de ressources productives des entreprises à l'État.

L'imposition des entreprises permet néanmoins de nourrir l'illusion que les impôts payés par elles diminuent ceux versés par les personnes physiques. C'est pourquoi les milieux qui veulent transférer le contrôle de ressources toujours plus importantes du secteur privé à l'État voient dans la fiscalisation des entreprises l'instrument idéal pour dissimuler le coût réel de leur politique de déclin. En ce faisant, ils ravissent sournoisement, en particulier aux personnes moins compétitives sur le marché du travail, des opportunités viables d'emplois et de revenus.

Indice de la charge fiscale des entreprises



Genève pénalise les créateurs d'emplois.

Source : Administration fédérale des contributions (année de référence 2003, Suisse = 100)

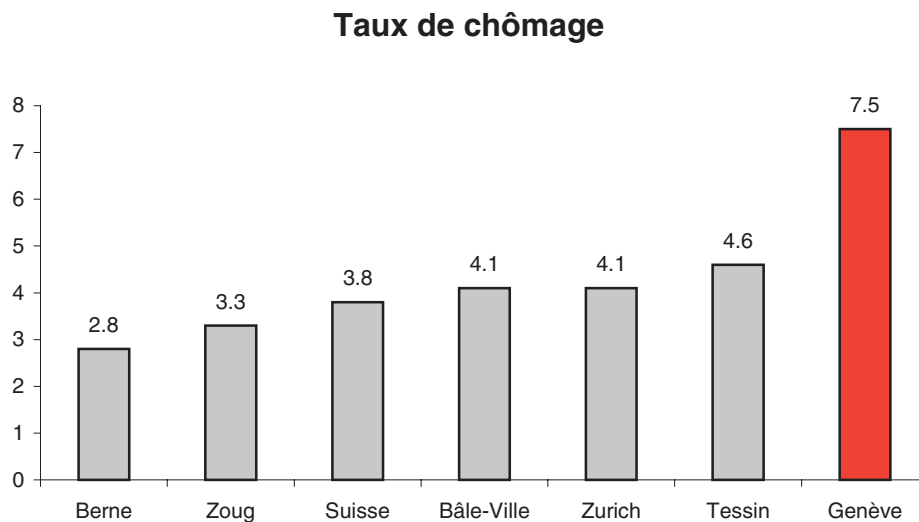
Face à ces distorsions et à la concurrence fiscale qui s'affirme ailleurs dans le monde, une politique fiscale plus agressive, comme celle pratiquée par Zoug, donnerait une impulsion décisive à l'avenir de Genève, tout en retirant des mains de l'État des ressources précieuses que les individus, les familles, les organisations de la société civile et les entreprises pourraient beaucoup mieux dépenser, épargner ou investir selon leurs propres choix.

2. L'impasse du « social »

Le social ! Quel domaine déclenche autant de passions et de tabous ? Genève aime s'y croire « à l'avant garde », comme si le progrès dépendait du nombre de personnes sans activité lucrative à la charge d'autrui. Car c'est bien en ces termes que le canton se distingue, avec des dépenses « sociales » qui dépassent proportionnellement de 80% la moyenne suisse, alors même qu'au niveau fédéral également, les réformes des assurances étatiques sont des défis non moins majeurs. Pour compléter ce tableau, Genève affiche le taux de chômage le plus élevé de Suisse, proche du double de la moyenne.

2.1 Des chômeurs institutionnalisés

Le nombre de chômeurs de Genève est une conséquence directe de la politique « sociale ». Parce que l'on a ignoré les incitations humaines les plus élémentaires, le canton se retrouve aujourd'hui avec des défis plus importants que ceux qui devaient être surmontés. En plus de taxer à l'excès le travail et les revenus et le capital des entreprises, l'État a instauré un système d'emplois administratifs permettant aux chômeurs de bénéficier de subventions pendant cinq ans et d'éviter de chercher sérieusement du travail, ce qui opère un impact désastreux sur leurs possibilités de retrouver ensuite un véritable emploi. Le résultat est sans appel :



Là aussi, Genève ferme la marche des centres économiques.

Source : Secrétariat d'État à l'économie (mois de référence avril 2005)

Les milieux responsables de l'échec, en 2005, de la modification de la loi en matière de chômage portent une lourde responsabilité. La politique actuelle favorise l'inactivité, la dépendance et l'exclusion, tout en fragilisant une responsabilité individuelle déjà mise à mal par les excès de la politique « sociale ». Ceux qui la favorisent se cachent certes derrière de nobles intentions, qui servent d'excuses pour ne pas prendre les décisions qui s'imposent. Or, l'État n'a pas pour vocation de

financer les individus et les familles puisque c'est fondamentalement le contraire qui se passe : l'État n'existe que par les prélèvements fiscaux, dont nous venons de voir l'ampleur inacceptable et quelques défauts. À la place de feindre un retour à la mendicité, Genève devrait donc mener sans délai un débat décripé sur les causes et les conséquences de la dépendance sociale.

2.2 Un puits sans fond ?

À en croire certains milieux politiques, « le démantèlement social », dans le sens d'un effondrement des dépenses étatiques, serait un fait incontestable des années nonante. Les programmes « d'économies » (en réalité de simples modérations de la hausse des dépenses ou, dans le meilleur des cas, de modestes réductions de coûts) accentueraient cette tendance. Or, c'est l'inverse qui est vrai : les dépenses pour financer la dépendance sociale, comme toutes les dépenses, ont fortement augmenté ; alors qu'elles atteignaient 5,9 milliards de francs en 1995 (en incluant la santé), elles se montent aujourd'hui à plus de 7,6 milliards.

Cette évolution place sous un jour plutôt défavorable les institutions paraétatiques poursuivant des buts « sociaux ». Le déficit supplémentaire, l'an dernier, de 46 millions de francs de l'Hospice général, dont les cas ont doublé en sept ans, témoigne de manquements que des conseils d'administration trop souvent politisés semblent incapables de juguler. Il est également légitime de s'interroger sur ce qu'il advient vraiment des fonds alloués à la branche associative du secteur social : près de cinquante associations privées mais subventionnées occupent en effet non moins de 4'430 personnes et bénéficient de plus de 127 millions de subventions pour réaliser les activités qui leur sont confiées.

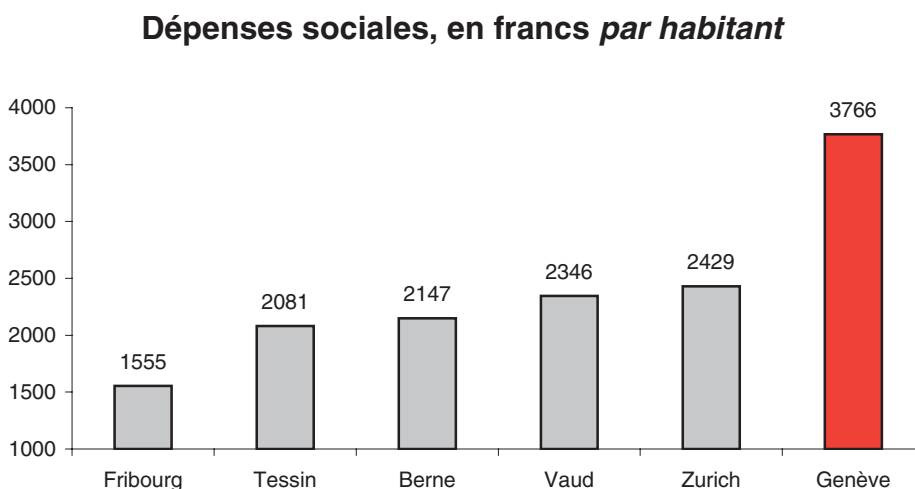
L'ascendant des multiples institutions « sociales » subventionnées dépend bien sûr du nombre de personnes dont elles s'occupent, d'où leur intérêt intrinsèque à maximiser le nombre de bénéficiaires de la redistribution publique. La Fondation des services d'aide et de soins à domicile, par exemple, suit quelque 15'000 « clients » par an et sert chaque année plus de 380'000 repas à 3700 personnes ; l'Hospice général vient en aide financièrement à plus de 12'000 personnes ; enfin 15'000 personnes résidentes de Genève bénéficient d'une rente AI, dont 37% souffrent d'affections psychiques (psychoses, psychonévroses ou troubles de la personnalité).⁸ Le nombre de rentiers AI double ainsi celui des chômeurs, ce qui porte à quelque 15% de la population active le taux d'inactifs subventionnés par l'assurance chômage et l'assurance invalidité.

Par ailleurs, le Service d'aide aux requérants d'asile (qui fait partie de l'Hospice général) propose une aide à toute personne dans le besoin arrivée sur le territoire du canton sans autorisation de séjour, requérant l'asile ou non. Cette assistance comprend l'aide financière et sociale, l'hébergement, les soins de santé, ainsi que des activités au sein d'« ateliers-formation ». Entre 1992 et 2002, le nombre de personnes assistées par ce biais a littéralement explosé, passant de 2030 à 5323 personnes, non seulement en raison de nouvelles arrivées, mais également de

⁸ « L'Année sociale en chiffres – Genève. Edition 2003 », Études et documents n° 34, Genève, Office cantonal de la statistique, août 2004.

l'absence de départs : fin 2002, 2000 personnes étaient hébergées par l'Hospice général (soit 37% de l'ensemble) alors qu'elles n'y avaient plus droit au sens de la loi.⁹ Ce service d'aide se trouve également confronté à un problème de logements : il s'est vu contraint d'ouvrir deux abris de protection civile et des baraquements en bois autrefois réservés à des saisonniers et à des militaires.

Avec cette politique, Genève, sans surprise, s'assure un record inégalable de dépenses :



Par sa politique, l'État de Genève incite à la dépendance sociale.

Source : Administration fédérale des finances (année de référence 2001)

Dans le domaine de la santé, de surcroît, Genève subventionne les primes d'assurance maladie de 39% de la population résidente : à titre comparatif, c'est un tiers de plus que dans le canton de Zurich, qui lui-même n'est pas forcément un modèle en la matière, où cette proportion se limite pourtant à 29%.¹⁰

La politique « sociale » menée par l'État s'étend également à la politique économique. L'entrée en vigueur de salaires minimaux pour l'économie domestique,¹¹ par exemple, part, comme c'est souvent le cas, d'une bonne intention, mais aura inmanquablement pour conséquence, par les coûts supplémentaires qu'elle engendre, une baisse des opportunités d'emplois et une augmentation du chômage, en particulier pour les personnes peu formées ou intéressées à une activité à temps partiel. Même si certains abus ont été constatés qui doivent être remédiés, c'est une réaction exagérée que d'imposer des normes uniformes à toute une branche. Seules des relations contractuelles peuvent prendre en compte la situation particulière de chaque emploi.

⁹ *Ibid.*, pp. 98-99.

¹⁰ *Ibid.*, p. 147.

¹¹ Modification du contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique à temps complet et à temps partiel du 1^{er} mars 2005, Chambre collective des relations de travail, J 1 50.03.

2.3 Le vrai devoir social

La politique « sociale » se trouve dans une impasse dont elle ne sortira qu'avec une prise de conscience : défendre l'État-providence dans ses dimensions actuelles n'est pas une expression de solidarité, mais une marque d'irresponsabilité. Le coût de l'État social entrave de plus en plus l'investissement et la création d'emplois, en particulier pour les personnes à faible potentiel de revenu. Et dans une société où la dépendance est encouragée, bien des individus se retrouvent dans une situation amoral : s'ils peuvent obtenir légalement ce qu'ils veulent à travers les transferts étatiques, nombreux sont ceux qui s'en serviront. Pourquoi, en effet, se forcer à du travail ou à un échange en vue d'un bénéfice mutuel ?

Clairement, l'État social actuel n'est ni moral, ni durable. Par ses incitations, il génère – et parfois importe – de plus en plus de pauvreté et de dépendance, à un coût que la société productive ne peut plus supporter. Pour emprunter une expression de l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss, l'État social est en passe de devenir la plus grande « lacune sociale » : il conduit à davantage d'exclusion, remplace l'humanité par des procédures juridiques et délègue la compassion à des fonctionnaires. On en vient ainsi à oublier la responsabilité de l'individu, le rôle de la famille, de la société civile ou encore des nombreuses entreprises indépendantes – à but lucratif ou non – du secteur social émergent.

Une société libre de marché est par ailleurs intrinsèquement sociale : elle ouvre non seulement d'innombrables possibilités pour que chacun prospère de façon autonome, mais facilite encore l'entraide privée, au sein des entreprises et entre citoyens. L'État social traditionnel croule sous les dépenses parce qu'il ignore autant les incitations qu'il génère que la mobilité individuelle, la diversité croissante et le caractère transnational de la vie au XXI^e siècle. Mais l'échec flagrant de l'État social, en même temps, met en évidence maintes possibilités décentralisées, répondant aux besoins spécifiques des individus. Crèches-garderies, plans de prévoyance individuels, assurances privées, œuvres caritatives financées sur des bases volontaires, engagement personnel et familial... tout cela se développe au mieux sans l'intervention de l'État !

Reconnaissons enfin que seules les actions de solidarité *volontaires* peuvent être qualifiées sur le plan moral. La conviction de pouvoir aider l'autre, de pouvoir soutenir financièrement telle ou telle organisation implique toujours une démarche personnelle. C'est pourquoi l'effort de ne tomber à la charge de personne doit redevenir le premier devoir social de chaque citoyen.

3. Une pénurie de logements faite maison

Le faible taux historique d'appartements libres, la mobilité des quelque 70'000 pendulaires quotidiens tout comme l'activité au centre-ville et le développement de l'économie exigent de toute évidence une réponse appropriée à « la crise du logement » qui frappe Genève. Jusqu'ici, les subventions n'ont pas résolu une once du problème, au contraire. Et il serait également trop simple d'imputer la pénurie au seul manque présumé de terrains disponibles.

3.1 Des aides qui n'aident pas

Actuellement, 11% des logements que compte Genève sont subventionnés par l'État,¹² sans toutefois qu'il n'en soit généralement lui-même propriétaire. L'État attribue de surcroît des « allocations logement », à certaines conditions, aux personnes « dont le loyer représente une part trop importante de leur revenu ». Ces distorsions d'apparence bénigne faussent gravement le marché.

L'impasse du logement ne pourra se désamorcer qu'en rendant le marché immobilier genevois, et en particulier la construction de nouveaux logements, attractifs pour les investisseurs privés ; la politique du logement actuelle s'inscrit tout à fait à l'encontre de cet objectif. L'État exige par exemple que *deux tiers des nouveaux logements* construits en zone dite « de développement » soient subventionnés. Les effets pervers d'une telle obligation ne sont plus à démontrer : en violant frontalement les droits de propriété, cette politique dissuade les investisseurs, qui, pour des raisons bien compréhensibles, souhaitent garder le contrôle d'une entreprise dont ils assument finalement les risques. Or, la loi impose aux investisseurs de partager la gestion de leurs immeubles quant au choix des locataires, à l'entretien ou encore au contrôle des loyers. Par ailleurs, pour rentabiliser ces logements, vu leur proportion sur l'ensemble d'un projet, le promoteur devrait hypothétiquement acquérir un terrain à un prix très bas. Cette politique illusoire a pour conséquence que dans bien des cas, un projet ne peut dépasser le stade de l'idée, le propriétaire d'un terrain refusant – à raison – de brader son bien.

Paradoxalement, les subventions de l'État rendent tout aussi inintéressant le développement privé de logements bon marché, car la politique du logement crée une incertitude permanente : depuis 1990, les dépenses de construction du secteur public dans le domaine de l'habitation ont oscillé entre 40 et 98 millions de francs par an.¹³ Quel investisseur voudrait dès lors s'engager dans ce segment, lorsqu'il sait qu'il pourrait se faire doubler par l'État ? La concurrence libre entre bailleurs, par contre, assurerait une offre de logements et des conditions adaptées aux besoins de la population ; cette concurrence serait également la meilleure protection des locataires. C'est pourquoi il n'y a pas à craindre, sur un marché libre, une pénurie de logements dans une catégorie ou dans une autre : l'ambition de tout investisseur est précisément de répondre à une demande avérée de logements dans le but de louer

¹² Statistique du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (mois de référence décembre 2003).

¹³ Office cantonal de la statistique (années de référence 1990 à 2003).

le plus aisément les logements construits. Toutes les atteintes bureaucratiques et politiques à la propriété privée infligées à la branche immobilière, en revanche, empêchent cette dernière de s'autoréguler et occasionnent la pénurie, pénalisant tous les locataires actuels et potentiels.

3.2 Des restrictions inutiles

En examinant 47 plans localisés,¹⁴ l'État avait identifié l'an dernier un potentiel théorique de 3101 logements constructibles, avant de le ramener immédiatement à 393 unités, en raison « d'une présence d'arborisation significative » et d'autres difficultés que le marché libre, en permettant un dédommagement approprié des propriétaires des terrains concernés, aurait eu tôt fait de régler. À la place, l'État a prévu, comme *ultima ratio*, l'expropriation – une mesure « d'utilité publique » dont il ne semble heureusement pas enclin, pour le moment, à faire usage. Or, un an plus tard, l'État annonce la mise à l'enquête publique de 800 logements, grâce à une initiative privée et avec l'aide de l'Association des promoteurs constructeurs.¹⁵ Ce développement inattendu souligne les raisons du blocage immobilier genevois : une administration visiblement dépassée par le défi et un marché sclérosé parce que distordu par des réglementations sans lien avec la réalité.

Les procédures d'autorisation, particulièrement lourdes à Genève, pénalisent également l'investissement, dans le sens où elles retardent des projets parfois mûrs sur le plan commercial, qui ne peuvent ensuite se concrétiser pour des raisons financières ou parce que l'environnement économique a changé. Il en va de même des possibilités de recours. Dans un État de droit, qui se voudrait soucieux de justice et d'équilibre, les recours exercent une fonction d'arbitrage nécessaire, mais dans certains cas liés à l'écologisme ou à la protection du patrimoine, ils violent les droits de propriété et empêchent la réalisation de projets de construction raisonnables.

Enfin, le plan directeur de l'aménagement du territoire prévoit la zone « de développement » en premier lieu là où sont actuellement construites des villas ou des maisons d'habitation et bute ainsi le plus souvent sur des propriétaires ou des voisins peu favorables à l'idée d'y construire des immeubles. Or, il existe, à Genève, des sites industriels tout à fait propices, au moins en partie, au développement urbain, à l'instar du périmètre de la Praille et de la Jonction. Autour de Genève, une zone de plus de 13'000 hectares est réservée à l'agriculture, alors qu'elle pourrait faire l'objet de déclassements au moins ponctuels. La reconsidération de ce zonage et des restrictions qui l'accompagnent devient aujourd'hui de plus en plus urgente et, avec la libéralisation du marché du logement et l'accroissement de la densité immobilière au centre-ville, pourrait détenir en grande partie la solution à « la crise du logement » genevoise.

¹⁴ « Construction de logements : effort sur les plans localisés de quartiers », communication du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, 5 avril 2004.

¹⁵ « Terrains à urbaniser : 3^e train de mesures », communication du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, 4 avril 2005.

4. Le défi de l'école

Dans une société avancée, basée en large partie sur le savoir, le capital humain joue un rôle de plus en plus déterminant. Genève attire et forme, à travers la filière professionnelle et le système universitaire, une main d'œuvre hautement qualifiée. Or, le coût de l'école genevoise, de loin l'une des plus chères de Suisse, ne semble pas se traduire par des résultats particulièrement brillants.

4.1 Une inefficacité systémique

La dernière enquête PISA, mesurant les compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire, place Genève nettement en dessous de la moyenne suisse dans les quatre domaines testés. En comparaison internationale, de surcroît, le canton ne fait mieux que dans deux des domaines testés :

Résultats de l'enquête PISA

	Genève	Zurich	Suisse	OCDE
Mathématiques	508	536	537	500
Lecture	484	502	506	494
Sciences	488	513	517	500
Résolution de problèmes	503	526	529	500

Source : Office fédéral de la statistique (année de référence 2003)

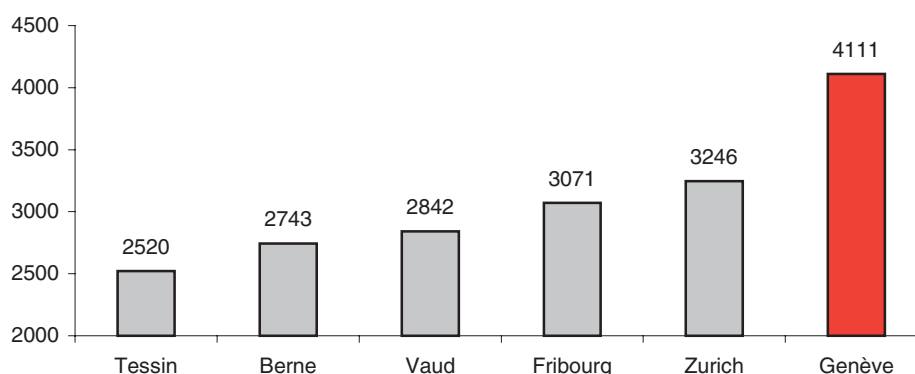
L'État fait valoir, pour justifier son échec, « les spécificités » de Genève, qui aurait « toutes les caractéristiques, uniques en Suisse, d'une petite métropole ». ¹⁶ Outre que Genève n'est pas la zone urbaine de Suisse la plus importante (une place qui revient à Zurich), ce caractère métropolitain de Genève n'explique pas les moins bons résultats en comparaison internationale. Si Genève a une circonstance atténuante, ce pourrait être, en apparence du moins, les 40% d'élèves qui ne sont pas de langue maternelle française. Cette « multiculturalité » de l'école publique fait cependant aussi partie des caractéristiques d'autres cantons, et Genève a vécu de gros afflux d'immigrés de diverses origines dans le passé également. Par ailleurs, les élèves qui ne sont pas nés en Suisse et ne parlent pas la langue de l'enseignement chez eux tendent à porter un regard global plus positif sur l'école, ¹⁷ ce qui semble relativiser l'importance de ce facteur et souligner celle de l'effort individuel.

Quoi qu'il en soit, l'enquête PISA ne reflète certainement pas un sous-investissement dans l'enseignement. Le coût de l'enseignement genevois met plutôt en lumière ce qui apparaît comme une inefficacité systémique :

¹⁶ « Résultats cantonaux de PISA 2003 », communication du Département de l'instruction publique, 2 mai 2005.

¹⁷ « PISA 2003. Compétences pour l'avenir », deuxième rapport national, Berne et Neuchâtel, Office fédéral de la statistique et Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, 2005, p. 86.

Dépenses dans l'enseignement, en francs *par habitant*



Genève dépense beaucoup, mais avec peu d'effets.

Source : Administration fédérale des finances (année de référence 2001)

4.2 Le faux retour des notes

Dès la rentrée 2005, Genève devrait, à en croire le nouveau « plan d'action » de l'État,¹⁸ connaître à nouveau un seul système d'évaluation pour toutes les écoles du canton. Cette mesure implique le passage à une évaluation trimestrielle – avec des notes – de la troisième à la sixième primaire, notamment pour le français et les mathématiques. Mais ce retour partiel des notes n'en est pas un : les « notes » envisagées ne doivent en effet que reprendre les appréciations de l'enseignant, lesquelles doivent mesurer *la progression* de l'élève. C'est donc un système inutilement lourd, en plus d'être trompeur, qui est mis en place.

Les notes, les vraies, victimes de l'idéologie pédagogique de l'État, n'expriment pourtant que la valeur du travail des élèves, non la valeur de ces derniers. La note sert d'abord de repère pour l'élève, lui permettant d'adapter sa performance et, en donnant le meilleur de lui-même, de formuler des attentes raisonnables envers son propre potentiel. Elle répond de façon éprouvée à un souci d'efficacité et en aucun cas n'incarne une conception de l'école « du passé » opposée à une autre « du futur ». Le « plan d'action » de l'État ne répond pas du tout à l'avenir d'une école performante, mais renforce plutôt la dérive actuelle.

Au vu du coût et de l'inefficacité de l'école, cependant, Genève ne pourra faire l'économie d'un débat s'étendant au-delà du retour des notes. Le renforcement de la concurrence, notamment par le biais de crédits d'impôt, afin d'encourager les solutions privées novatrices et respectueuses des choix des parents, semble indispensable. La formation est beaucoup trop essentielle pour l'abandonner aux aléas d'un quasi-monopole d'État politisé à l'excès.

¹⁸ « Plan d'action pour l'école publique genevoise », présentation du Département de l'instruction publique, 12 mai 2005.

5. Une croissance en berne

La croissance : tout le monde en parle, mais la comprend-on vraiment ? Après avoir prôné « la croissance zéro », même les milieux les plus sceptiques reconnaissent aujourd'hui la nécessité d'un accroissement – qualitatif ou quantitatif – de la production de richesses. Or, la croissance ne mesure rien d'autre que l'évolution de la prospérité et du bien-être. Ce n'est pas le seul critère, mais c'est une condition essentielle d'un niveau et d'une espérance de vie plus élevés.

5.1 Genève s'appauvrit

Au-delà des aléas conjoncturels, Genève se trouve aujourd'hui incontestablement en position de faiblesse. Le revenu cantonal genevois, à 52'074 francs, dépasse encore de 7% la moyenne nationale, mais ne se place, en dépit du potentiel de l'économie, qu'au sixième rang suisse.¹⁹ En particulier, le revenu genevois par habitant est 15% inférieur à celui de Zurich et 32% plus bas que celui de Zoug ! Mais il y a plus grave. Au fil des décennies, Genève tend à s'appauvrir en termes relatifs ; sa prospérité ne dépasse plus que marginalement la moyenne. Genève a en effet cédé progressivement de plus en plus de terrain sur la durée : en 1965, son avance sur la Suisse atteignait encore 28%, pour se réduire de moitié trente ans plus tard et de trois quarts jusqu'à aujourd'hui.

Évolution du revenu par habitant

	En francs		Indice (Suisse = 100)
	Genève	Suisse	
2002	52 074	48 604	107
2000	57 961	50 255	115
1995	47 603	42 483	112
1990	45 063	38 170	118
1985	41 434	31 427	132
1980	28 710	23 449	122
1975	23 592	19 043	124
1970	15 477	12 374	125
1965	11 125	8 720	128

Un tel trend ne s'explique pas par la conjoncture, même si cette dernière joue bien sûr un rôle dans les fluctuations passagères. Cette évolution sur le long terme ne peut s'expliquer que par une perte relative de compétitivité du cadre fiscal et légal genevois : d'une part, des décisions politiques antinomiques à la croissance renforcent de manière récurrente la tendance négative ; d'autre part et à l'inverse, l'immobilisme de la politique face au besoin de réformes dans des domaines décisifs comme la fiscalité, les dépenses publiques ou la réglementation de l'activité

¹⁹ Office fédéral de la statistique (année de référence 2002). Le revenu cantonal recense l'ensemble des rémunérations des facteurs de production (travail et capital) qui échoient aux agents économiques (ménages, sociétés, administrations, etc.) résidant sur le territoire cantonal. C'est le seul indicateur de croissance disponible au niveau des cantons.

économique laisse se dégrader des situations dont les effets pervers sont parfois connus depuis longtemps. Cet état de fait est d'autant plus préoccupant que la Suisse elle-même, ainsi que l'Europe dans son ensemble, accusent de défaillances similaires, qui leur causent un déficit de croissance par rapport à des régions comme les Etats-Unis ou l'Asie.²⁰

5.2 Le mythe des « grands travaux »

Face à cette situation, il serait facile de succomber à la notion, avancée par certains milieux politiques, que Genève nécessiterait davantage de vision centralisée, de « grands travaux » ou de programmes de relance étatiques pour assurer son développement. Or, rien ne pourrait être plus faux.

Premièrement se pose la question de l'inefficacité, car les investissements publics exigeraient de connaître à coup sûr leur utilité – et au bon moment. Cette information n'est bien sûr jamais vraiment disponible, en parallèle à un deuxième problème : l'État ne peut rien dépenser ni investir qu'il ne prélève pas d'abord dans le circuit économique productif, que ce soit sous forme d'impôts ou d'endettement. En affaiblissant le secteur privé efficient, la politique « d'investissements » publics ralentit la croissance économique et rend les entreprises bénéficiaires dépendantes de redistributions étatiques, leur accordant en quelque sorte des privilèges aux dépens de tous les contribuables. Or, ce que l'on ne voit pas, mais qui se traduit par la faible performance économique évoquée, ce sont les investissements rentables du secteur privé qui n'ont pas pu être réalisés en raison des ressources prélevées par l'État. C'est d'autant plus vrai dans une petite économie ouverte comme celle de Genève : les « grands travaux » relancent l'endettement et la pression fiscale, mais ne sont *jamais* sources de prospérité additionnelle.

Ce constat souligne la plus grande faiblesse de la pensée keynésienne, sur laquelle se fonde l'idée d'une stimulation étatique de la croissance : son inaptitude à apprécier le rôle des marchés pour soutenir et accroître continuellement la prospérité économique. Les Keynésiens placent tout simplement trop de foi dans la capacité et la volonté de l'État de faire ce qui est approprié. L'échec, durant la dernière décennie, de ces prescriptions est pourtant un verdict clair sur leur pertinence. Le keynésianisme est en réalité une aberration dans l'histoire des idées économiques.²¹ Si certains partis se rattachent encore à cette notion, c'est en premier lieu parce qu'elle leur permet de légitimer l'intervention de l'État et surtout, du fait du caractère confus de la pensée de Keynes, de lui faire dire ce qu'ils veulent.

²⁰ Jean-Christian Lambelet et Claudio Sfreddo, « Comment dynamiser l'économie suisse », *Analyses & Prévisions*, Institut CREA de macroéconomie appliquée, École des HEC de l'Université de Lausanne, printemps 2004.

²¹ Pour une excellente critique succincte de Keynes, voir en particulier Philippe Simonnot, « Des politiques de relance qui ne relancent rien. L'imposture des keynésiens », dans *L'Erreur économique*, Paris, Denoël, 2004, pp. 299-332. Pour un traitement plus complet, voir notamment Roger W. Garrison, *Time and Money. The Macroeconomics of Capital Structure*, Londres, Routledge, 2000, ou James Buchanan (prix Nobel d'économie), *The Consequences of Mr. Keynes. An Analysis of the Misuse of Economic Theory for Political Profiteering, with Proposals for Constitutional Disciplines*, Institute of Economic Affairs, Londres, 1978.

Un potentiel intact

Genève doit reconnaître la nécessité d'une plus grande marge de manœuvre pour chaque citoyen et chaque entreprise privée créatrice de nouvelles richesses et d'emplois durables. Deuxième place financière de Suisse, le canton bénéficie déjà de la forte présence des banques, du commerce international et des services aux entreprises, dont la contribution à la prospérité genevoise est supérieure à la moyenne. Avec une valeur ajoutée de près de 150'000 francs par employé, Genève occupe de loin la première place économique romande.²² Au niveau national, seul Zurich fait mieux.

Le potentiel de croissance de l'économie genevoise peut être d'ailleurs considéré comme intact : la demande mondiale de services de pointe tendra plutôt à augmenter et Genève peut en tirer profit pour autant qu'elle sache renforcer son attractivité fiscale et légale. C'est vrai pour le secteur financier comme pour certaines branches de l'industrie, qui montrent un fort potentiel de croissance également : par exemple le domaine des instruments de précision, qui génère plus de 40% des exportations du canton. Ou l'industrie de la biotechnologie et de la chimie fine, marquée, elle, par le dynamisme d'acteurs globaux qui contribuent de manière décisive à l'essor de Genève. Dans cette perspective, il ne s'agit pas uniquement de viser le maintien d'activités et d'entreprises existantes, mais également de favoriser l'éclosion de nouvelles entreprises et de nouveaux secteurs économiques porteurs, tout en facilitant la vie des plus petits commerces, qui font également le succès de Genève et méritent cette reconnaissance.

Pour la politique, cela implique en premier lieu de se concentrer *sur la libéralisation de l'environnement entrepreneurial*, afin d'enrayer vigoureusement la tendance négative en termes de croissance. L'ampleur et la structure insoutenables des dépenses de l'État, largement supérieures à toute moyenne et encourageant la dépendance sociale, doivent pour cela faire l'objet d'une remise en question sans tabous : la progression de la dette et l'appauvrissement relatif du canton suggèrent que Genève ne peut en faire l'économie.

Favorisant l'innovation, l'efficacité et le progrès, une plus grande ouverture envers le secteur privé s'impose tout naturellement comme la voie à suivre pour Genève. Des marchés libres sont garants de davantage de choix de biens et de services, mais aussi d'emplois et de prospérité. À l'opposé, « l'intérêt commun » ou « le bien public » évoqués par certains milieux politiques pour justifier la réglementation de pans entiers de l'économie ou des taux d'imposition confiscatoires servent d'abord à l'octroi ou au maintien de privilèges clientélistes, qui mènent à des déséquilibres dans l'allocation des ressources et diminuent les incitations à travailler et à investir, générant du chômage et de l'exclusion. Eu égard à son avenir, Genève n'a d'autre choix que de rompre d'urgence avec ces forces politiques-là.

²² Carnazzi Weber et Golay, *op. cit.*, p. 36.

INSTITUT CONSTANT DE REBECQUE

À propos de cette étude

L'Institut Constant de Rebecque évalue la réalité de la gestion publique genevoise dans cinq domaines décisifs pour la liberté et la prospérité de chaque citoyen. Afin de garantir les principes opérationnels de l'Institut, notamment l'indépendance intellectuelle absolue vis-à-vis de groupes d'intérêts particuliers, de lobbies, du pouvoir public ou de groupements et partis politiques, ce rapport a été soumis à trois relectures indépendantes.

À propos de l'Institut Constant de Rebecque

L'Institut Constant de Rebecque est un organisme indépendant de réflexion libérale et de recherche prescriptive. L'Institut développe des solutions novatrices et durables aux défis actuels, enrichit le débat public et sert de plate-forme pour l'avant-garde intellectuelle. Il thématise en particulier l'autonomie privée, la fiscalité, la concurrence institutionnelle, la sphère privée et le libre-échange.

L'Institut Constant de Rebecque sert uniquement à des fins d'utilité publique, sans poursuivre de but lucratif. Toutes ses activités de recherche sont financées par des participations privées diversifiées ; afin de préserver son indépendance, l'Institut n'accepte aucun financement étatique. L'Institut Constant de Rebecque se rattache à la famille de pensée libérale et s'inscrit dans une vision ouverte et pluraliste de la société.

© Institut Constant de Rebecque, Lausanne, juin 2005
www.liberalisme.ch

Votre avis nous intéresse !

Vous avez lu le « Guide du citoyen ». Il vous fait réagir ?

Faites-nous part de votre avis en nous adressant un courriel (parti@liberal-ge.ch) ou en nous écrivant à l'adresse suivante : parti libéral genevois, case postale 5540, 1211 Genève 11

L'action du parti libéral genevois vise à garantir la protection des libertés et des droits individuels, encourager l'initiative privée dans le cadre d'une économie de marché et développer une politique fondée sur le sens des responsabilités et de la solidarité.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le parti libéral genevois, ses convictions et ses activités, faites-le nous savoir en nous adressant un courriel (parti@liberal-ge.ch) ou en nous renvoyant le coupon-réponse ci-dessous. Vous pouvez également consulter notre site internet : www.liberal-ge.ch.



LIBERAL

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Je souhaite recevoir une documentation sur le parti libéral genevois.

Coupon-réponse à renvoyer au parti libéral genevois, case postale 5540, 1211 Genève 11.